

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

26 DEC. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2012

DLB 936/12

L'an deux mille douze et le mardi 27 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Mmes Josiane BUCHACA, Gwendoline CHAUDOIR, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN,
MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGÉ, Robert BAISSÉ, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Julien BRUNO, Bernard CHAUD, Adam DASILVA, Alain DURO, Philippe ENJERLIC, Norbert ETIENNE, Jacques GARRIGA, André GALINIER, Robert GELY, Henri GRANIER, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Charles HEY, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Michel MAS, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Alain RYAUX, Alain SENEGAS, Daniel SERIN, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER

Absents excusés : MM. Gilles D'ETTORE, Richard DRUILLE, Robert GAIRAUD, Alain HUC

Objet : ACQUISITION DE STRUCTURES ENTERREES – ENGAGEMENT DE CONSULTATIONS

Monsieur le Président rappelle que des dispositifs de collecte enterrés ont déjà été installés dans certaines communes de la collectivité, pour répondre à des particularités du territoire.

Il ajoute qu'afin de pouvoir répondre à d'autres demandes, il sollicite l'autorisation de lancer une consultation pour procéder à l'acquisition de structures enterrées (colonnes et bennes) pour la collecte des ordures ménagères et du verre.

Il précise que ce marché sera lancé en appel d'offres ouvert, pour une durée initiale de un an, renouvelable trois fois et qu'il sera alloué, avec mini et maxi.

- LOT 1 : Colonnes bacs enterrés : mini 2 - maxi 12 par an
- LOT 2 : Bennes enterrées : mini 2 - maxi 12 par an (OM ou verre)

Il indique que le montant du marché est estimé à 250 000 euros /an, soit 1 000 000 euros H.T pour la durée totale du marché.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention.

APPROUVE le dossier de consultation des prestataires pour le marché de fourniture de structures de collectes enterrées.

AUTORISE le Président à engager la consultation susmentionnée.

AUTORISE Monsieur le Président, à l'issue de l'analyse des offres et pour faire suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, à signer tous les documents afférents à ce marché.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL -SINGER



**PÉZENAS - AGDE
SICTOM**